



FORMATION INITIALE TRANSFRONTALIÈRE

Les études supérieures en Allemagne - Belgique - France - Luxembourg



INTRODUCTION

Le principe de mobilité en Europe permet aux étudiants d'effectuer des périodes d'études dans des établissements d'enseignement supérieur de différents pays. Les avantages d'une expérience à l'étranger dans le cadre des études sont multiples : ouverture culturelle, atouts pour la carrière professionnelle, intérêt linguistique, dépaysement...

Qu'il s'agisse d'une mobilité organisée, dans le cadre d'ERASMUS+ par exemple, ou individuelle, il convient de bien s'informer avant le départ si l'on veut mener à bien son projet d'études à l'étranger.

En effet, les contraintes et obstacles tels que les coûts, la barrière de la langue, et les problèmes administratifs liés au changement sont nombreux.

Cette brochure recense des informations utiles pour entreprendre ou poursuivre des études supérieures dans l'un des pays de la Grande Région (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg) : organisation des études supérieures, procédures d'inscription, bureaux d'information, démarches à effectuer.

Le réseau EURES a pour but d'informer les travailleurs, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les employeurs sur les conditions de vie et de travail dans les pays de l'Espace Économique Européen et de faciliter la libre circulation des travailleurs dans cet espace.

Dans cette optique, le CRD EURES / Frontaliers Lorraine publie régulièrement des informations pratiques sur la situation sociale, économique et en matière de formation en Belgique, en France, en Allemagne et au Luxembourg, notamment par le biais de son site internet : www.frontalierslorraine.eu

Cette publication ne contient que des informations générales.

Pour plus de renseignements, il convient de prendre contact avec les organismes compétents mentionnés dans la brochure.

CONTRIBUTEURS

EURES

EURES est un réseau européen créé en 1993 par la Commission européenne avec l'objectif de favoriser la libre circulation et la mobilité dans l'espace économique européen.

<https://ec.europa.eu/eures>



Conduite du projet et rédaction

CRD EURES / FRONTALIERS Lorraine

WTC - Tour B

2, rue Augustin Fresnel

57082 Metz Technopôle

Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91

contact@frontalierslorraine.eu



Dépôt Légal

ISBN : 978-2-919467-44-0

EAN : 9782919467440

Septembre 2015

Étudiants : le principe de mobilité en Europe 5

Les programmes de mobilité européens pour les étudiants	6
Erasmus +	
▶ Quand partir ?	
▶ Démarches	
▶ Bourse d'études	
Erasmus Mundus	7
▶ Démarches	
▶ Bourses d'études	
Postuler dans une université étrangère - Les principes généraux	8
Démarches	
Les tests d'admission pour l'université	

Faire des études supérieures en Allemagne 9

Les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne	
Les inscriptions	
▶ Consulter les cursus des universités et des <i>Hochschulen</i>	10
▶ Contacter le bureau international de l'établissement souhaité (<i>Akademisches Auslandsamt</i>)	
▶ Transmettre une candidature	11
▶ Les inscriptions dans les matières à <i>numerus clausus</i>	
> Numerus clausus dans certaines filières	
> Numerus clausus dans certains établissements	
Tests de langues	12
La reconnaissance des diplômes	
Bourses d'études	

Faire des études supérieures en BELGIQUE 13

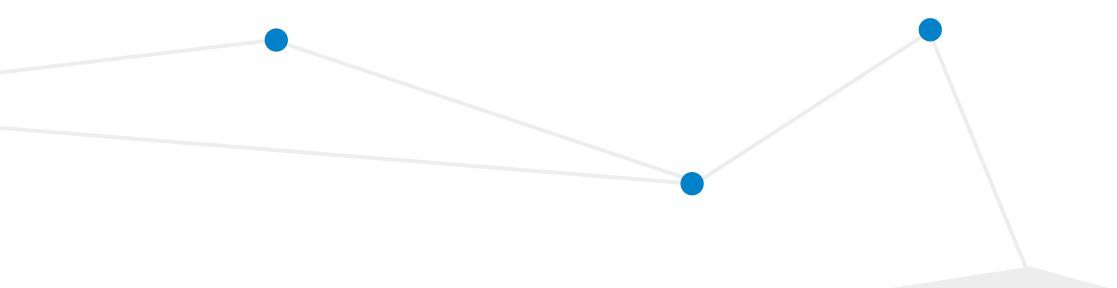
Les établissements d'enseignement supérieur en Belgique	
Les inscriptions	14
▶ Consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur	
▶ Transmettre une candidature	
> L'inscription en premier cycle	
a) Vous n'avez pas à introduire de dossier d'inscription préalable	
b) Vous devez introduire un dossier d'inscription préalable	
> Les filières soumises à un examen d'admission	15
> L'inscription aux études médicales et paramédicales	
> L'inscription en deuxième cycle	
Les frais d'inscription	16
La reconnaissance des diplômes	
Bourses d'études	17
> Bourses pour une inscription à un master	
> Bourses de séjour de recherche à l'Université de Liège pour des doctorants étrangers	

Faire des études supérieures en FRANCE 18

Les établissements d'enseignement supérieur en France	
Les inscriptions	19
▶ Consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur	
▶ Transmettre une candidature	
> L'inscription en premier cycle	
→ Vous résidez dans un pays où la procédure Centres pour les Études en France (CEF) existe.....	20
Les inscriptions	
Formalités de demande d'admission préalable : remplir le dossier blanc	
→ Vous résidez dans un pays où la procédure CEF n'existe pas.	
Les inscriptions	
> L'inscription en deuxième cycle	21
Tests de langues	
Les frais d'inscription	
La reconnaissance des diplômes	22
Les bourses d'études	

Faire des études supérieures au Luxembourg 23

Les établissements d'enseignement supérieur au Luxembourg	
Les inscriptions	
▶ Trouver une formation	
▶ Transmettre une candidature.....	24
> Les inscriptions en premier cycle à l'Université du Luxembourg	
Candidats ressortissants de l'Union européenne	
Candidats non ressortissants de l'Union européenne	
> Les inscriptions en deuxième cycle à l'université du Luxembourg.....	25
> Inscription dans un lycée technique	
Tests de langues	
Les frais d'inscription	26
La reconnaissance des diplômes	
Les bourses d'études	





ÉTUDIANTS : LE PRINCIPE DE MOBILITÉ EN EUROPE

En tant que citoyen de l'Union européenne, vous avez le droit d'étudier dans n'importe quelle université en Europe, dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays où elle se situe. Cependant, les conditions d'entrée diffèrent selon les pays et les universités.

La mobilité est rendue possible par le **processus de Bologne** depuis 1999 et l'introduction du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Le système ECTS (*European Credits Transfert System*), développé par l'Union européenne, permet d'acquérir des unités de valeur pour valider les cours suivis dans une ou plusieurs universités européennes et de les faire reconnaître dans son pays. Dans tous les États européens, un an d'études est représenté par **60 crédits ECTS**, soit entre 1 500 et 1 800 heures de travail et d'études.





LES PROGRAMMES DE MOBILITÉ EUROPÉENS POUR LES ÉTUDIANTS

Erasmus +

Le programme **Erasmus+**¹ vous permet en tant qu'étudiant de partir étudier dans un établissement supérieur européen partenaire du vôtre, dans le cadre de vos **études supérieures**. Grâce au transfert de crédits ECTS, il est normalement possible de passer les examens dans l'université étrangère et obtenir des notes à valider dans le cadre du diplôme national (reconnaissance de la période effectuée dans l'établissement d'accueil). Il est recommandé de se renseigner, car dans les faits cette reconnaissance n'est pas automatique.

► Quand partir ?

À partir de la 2^{ème} année d'études, jusqu'au doctorat inclus. Il est possible de faire un séjour par cycle d'études (licence, master, doctorat). La durée d'un séjour Erasmus+ est comprise entre 3 et 12 mois.

En général, les étudiants décident de partir quand ils arrivent au niveau de la licence (plus de facilités pour la reconnaissance des diplômes).

► Démarches

C'est votre établissement d'enseignement supérieur qui organise l'échange, dans la mesure où il a conclu des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur européens. Vous devez contacter le bureau international de votre université.

► Bourse d'études

Vous pouvez bénéficier d'une bourse **Erasmus+** (aide financière européenne) pour couvrir vos frais de voyage et de séjour dans le pays européen d'accueil. Le montant de la bourse varie suivant votre destination et la durée de votre séjour.

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse d'études en France, vous pouvez continuer à recevoir votre **bourse d'études française**, à laquelle peut s'ajouter une **aide à la mobilité internationale** (sur critères sociaux). Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du bureau international de votre établissement.

Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une **bourse pour la mobilité** accordée par votre commune, votre département ou votre région. Renseignez-vous auprès des collectivités locales.



¹ Depuis janvier 2014, le programme Erasmus s'intègre au nouveau programme Erasmus+. Le programme Erasmus+ agrège les anciens programmes Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig et Erasmus.



Erasmus Mundus

Le programme **Erasmus Mundus** est un programme de mobilité destiné aux étudiants de niveau master ou doctorat qui souhaitent poursuivre leurs études dans un pays européen ou non européen. Il est composé de **cursums intégrés** proposés par des consortia² d'établissements d'enseignement supérieur issus d'**au moins trois pays européens** et également de pays tiers. Les cursums débouchent sur l'octroi d'un **diplôme conjoint**, au minimum **double** (concernant deux pays) **ou multiple** (concernant plusieurs pays).

► Démarches

Les personnes désirant s'inscrire à un master dans le cadre d'un Erasmus Mundus doivent contacter les établissements participant au programme. La liste des partenariats se situe sur le site de l'Agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA)³ :

eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/programme/how_apply_en.php

La candidature doit notamment comporter l'attestation du diplôme requis pour s'inscrire en master Erasmus Mundus, une lettre de motivation, des lettres de recommandation, ainsi qu'une description du projet de recherche du candidat.

► Bourses d'études

Les étudiants intéressés par une **bourse Erasmus Mundus** doivent postuler directement auprès du consortium⁴ de leur choix et se soumettre à un processus de sélection organisé par les partenaires impliqués. Il existe différentes catégories de bourses, plus ou moins élevées. Elles comprennent la contribution aux frais de voyage, d'installation, de visa et de tout autres frais, la contribution aux frais de participation à la formation et une indemnité mensuelle.



² Un consortium est un groupement d'établissements d'enseignement supérieur qui décident de mutualiser leurs moyens pour mettre en œuvre un projet commun.

³ L'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture, située à Bruxelles, est chargée de la gestion de certains programmes de financement de l'Union européenne, notamment dans le domaine de l'éducation.

⁴ À la tête du consortium, c'est-à-dire du groupement d'établissements, un des établissements pilote le dispositif d'un point de vue administratif et financier.

POSTULER DANS UNE UNIVERSITÉ ÉTRANGÈRE – LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vous souhaitez faire une partie ou toutes vos études supérieures dans un autre pays européen. Vous ne passez pas par un programme européen, mais vous vous inscrivez par vous-même.

Démarches

En général, vous devez faire parvenir un dossier de candidature par la poste ou via le site internet de l'établissement en respectant les dates limites d'inscription selon le pays et l'université (souvent en janvier ou février).

Selon le système administratif, il vous faudra soit envoyer un dossier directement à l'université contenant les photocopies de l'ensemble des documents officiels (tels que les diplômes, relevés de notes, etc.), soit vous inscrire via internet et ne fournir les documents officiels qu'une fois accepté dans l'université (Angleterre, Écosse).

Vous devez indiquer vos notes de lycée ainsi que les résultats obtenus lors de l'examen du baccalauréat.

Peuvent être également demandés : une liste de vos formations précédentes, une liste de vos activités professionnelles jusqu'à présent, une liste de vos activités extra-scolaires, une lettre de motivation, une information sur le besoin d'aides financières si nécessaire (système anglo-saxon).

Dans le cas où la formation à laquelle vous postulez est une continuation des études que vous avez faites, ce sont seulement les notes du/des diplômes post-bac qui vous seront demandées ainsi que vos résultats au bac. Attention, certaines universités n'hésitent pas malgré tout à revenir sur les notes du lycée...

Les tests d'admission pour l'université

Pour la plupart des universités, les candidats ressortissants de l'Union européenne n'ont pas à passer de tests d'admission, hormis en langues, et pour certaines matières. Les inscriptions pour les étudiants étrangers se font **néanmoins souvent sur dossier**. La sélection est plus ou moins forte. L'accès est difficile pour les plus grandes universités anglaises notamment.

Il est conseillé d'obtenir des lettres de recommandation des professeurs traduites en anglais.





FAIRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ALLEMAGNE

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ALLEMAGNE

Il existe en Allemagne différents types d'établissements supérieurs : les universités, les universités techniques (*technische Universitäten*), et les Hautes Écoles (*Hochschulen*).

Les **universités** délivrent des diplômes de bachelor, master, Staatsexamen⁵, doctorat. Toutes les disciplines sont proposées : médecine, sciences de la nature, sciences de l'ingénieur, lettres et sciences humaines, droit, théologie, sciences économiques et sociales, sciences agronomiques et génie rural.

Les **universités techniques** sont spécialisées en sciences de l'ingénieur et en sciences de la nature. Mais on y trouve aussi d'autres disciplines, telles que les Lettres.

Les **Fachhochschulen** ou **Hochschulen** sont une spécificité allemande. Elles offrent une formation pratique par le biais d'un bachelor (bac +3) ou master. Elles sont du même niveau que les universités mais ne mènent pas au doctorat. Il existe des *Hochschulen* relevant des Länder, d'autres dépendant de l'État, et des *Hochschulen* privées. Nombre d'entre elles offrent des cursus à vocation internationale, qui sont sanctionnés par un double diplôme, à la fois allemand et français. Un large éventail de disciplines est proposé.

Les **droits d'inscription** sont très peu élevés dans les établissements publics, contrairement aux établissements privés où ils sont onéreux. Dans les écoles privées, les diplômes ne sont reconnus au niveau international que si la *Hochschule* est agréée par l'État.

LES INSCRIPTIONS

Le DAAD⁶, Office allemand d'échanges universitaires, est le centre d'information sur l'enseignement supérieur en Allemagne. Il possède un bureau en France dont la mission est de promouvoir les possibilités d'études et de recherche dans les établissements. Il attribue également des bourses pour la mobilité.

Pour tout renseignement, veuillez consulter le site de l'institution paris.daad.de.



⁵ Le Staatsexamen, examen d'État, est un diplôme d'État donnant accès aux professions réglementées (médecin, pharmacien, avocat) ou aux services de l'État (professeur, juge). Il s'obtient généralement après quatre années d'études (8 semestres), suivies d'une année de stage.

⁶ Le DAAD, centre allemand d'échanges académiques, dont le siège est à Bonn, possède des bureaux dans le monde entier, dont Paris et Bruxelles. Le DAAD est financé par l'État allemand et la Commission européenne.



► Consulter les cursus des universités et des *Hochschulen*

De nombreux cursus internationaux sont proposés par les établissements.

La liste des établissements proposant des cursus internationaux se trouve sur le site du DAAD :

www.daad.de/deutschland/studienangebote/international-programs/en

Les cursus préparent au bachelor (licence, soit 6 semestres) et au master. Beaucoup s'effectuent avec des cours en anglais exclusivement, ou en anglais et en allemand. La plupart des formations sont gratuites, mais certaines payantes (5 000 à 7 000 € par semestre).

Exemple : l'*Economics School of business*, située dans les locaux de la *Hochschule* de Lörrach (Bade-Wurtemberg), propose un *Bachelor of Arts in international business*. Tous les cours et examens sont en anglais.

L'annuaire *Hochschulkompass* permet de trouver un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne ainsi que la liste des universités partenaires dans tous les pays du monde : www.hochschulkompass.de

► Contacter le bureau international de l'établissement souhaité (*Akademisches Auslandsamt*)

Dans chaque université et *Hochschule* en Allemagne, il existe un bureau international, *Akademisches Auslandsamt*. Ce bureau est chargé d'accueillir et de guider les étudiants étrangers dans toutes les étapes de l'inscription : offre d'études, organisation des cursus, attestation d'accès aux études supérieures, connaissances en langue, candidatures et inscriptions, financement. Il est conseillé de le contacter 6 mois, voire même un an avant le début de vos études en Allemagne.

Après avoir consulté votre dossier et s'être assuré que tous les documents et certificats nécessaires ont été correctement rassemblés (niveau d'études, niveau en langue), le service d'accueil vous transmettra un avis d'admission.





► Transmettre une candidature

Après vous avoir transmis un avis d'admission, le service d'accueil des étudiants étrangers vous demandera de vous inscrire.

Attention :

les inscriptions se font par **semestre d'études** et ne sont valables que pour cette période. Les candidatures sont en général à faire parvenir jusqu'au 15 janvier pour le semestre d'été (*Sommersemester*) et jusqu'au 15 juillet pour le semestre d'hiver (*Wintersemester*). Il vous est souvent demandé de vous inscrire auprès du secrétariat en personne.

Documents à joindre généralement à la candidature :

- copie certifiée conforme, dans la langue d'origine, de l'attestation d'accès aux études supérieures (baccalauréat ou équivalent), relevé de notes traduit par un traducteur assermenté ;
- copie certifiée conforme de diplômes de l'enseignement supérieur avec éventuellement relevé de notes ;
- photos d'identité ;
- certificats de langue selon la nomenclature européenne.

Les ressortissants des pays tiers doivent s'adresser au bureau international. Ils peuvent avoir à passer un **examen d'admission** (*Feststellungsprüfung*).

► Les inscriptions dans les matières à numerus clausus

> Numerus clausus dans certaines filières

Certains cursus sont soumis au numerus clausus en Allemagne (médecine, pharmacie, dentiste, vétérinaire). Pour la plupart des établissements, l'inscription ne relève pas de l'université, mais d'un organisme central, la **Stiftung für Hochschulzulassung** (fondation pour l'accès à l'enseignement supérieur). Renseignez-vous auprès de l'établissement demandé pour connaître les modalités d'inscription.

Les candidats ressortissants de l'Union européenne doivent, au même titre que les Allemands, effectuer leur candidature par l'intermédiaire du site de la fondation, www.hochschulstart.de

Les ressortissants des pays tiers doivent adresser leurs candidatures directement aux établissements. De nombreuses universités délèguent les formalités d'inscription auprès de **l'Arbeits- und Servicestelle für internationale Studienbewerbungen** (bureau international pour les candidatures étrangères), www.uni-assist.de

Les candidatures sont en général à transmettre jusqu'au 15 janvier pour le semestre d'été et jusqu'au 15 juillet pour le semestre d'hiver.

> Numérus clausus dans certains établissements

Certaines universités limitent le nombre d'inscriptions pour les filières très demandées. Elles procèdent à une sélection sur la base des notes des candidats. Dans ce cas, il est recommandé d'envoyer des candidatures dans plusieurs établissements. C'est le **Prüfungsamt**, bureau des examens de l'établissement, qui étudie les dossiers.



TESTS DE LANGUES

Renseignez-vous auprès du Service d'accueil des étudiants étrangers pour connaître le niveau d'allemand requis dans l'établissement où vous souhaitez étudier.

Dans la plupart des cas, vous devrez justifier d'un niveau d'allemand correct par l'obtention d'un test d'allemand. Il existe le « TestDaF » à passer dans un des centres de test agréés en France. Le DSH (Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang) se déroule, avant le début du semestre, dans chaque établissement universitaire en Allemagne.

Certaines universités dispensent leurs cours en anglais et en allemand. Dans certaines disciplines, la connaissance de l'allemand n'est pas obligatoire, mais recommandée. Il faut en revanche posséder un niveau d'anglais (TOEFL, score minimum 80).



LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Pour entamer des études supérieures en Allemagne, il est nécessaire de posséder le baccalauréat ou équivalent. Une **Hochschulzugangsberechtigung** (attestation d'aptitude à l'enseignement supérieur en Allemagne) doit être présentée. Elle est obligatoire, pour un étudiant résidant en Allemagne comme pour un étranger.

Il faut toutefois que l'attestation, lorsqu'elle émane des autorités étrangères, soit reconnue comme permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur en Allemagne. Ce sont les établissements d'enseignement qui sont chargés de l'évaluation des études à l'étranger et de l'accès aux études allemandes. Si vous commencez des études en Allemagne, c'est le **Akademisches Auslandsamt** (bureau international) qui vous donnera son autorisation. Si vous poursuivez des études, c'est le **Prüfungsamt** (bureau des examens) de l'établissement concerné qui s'en occupera.

Le bureau ENIC-NARIC, Zentralstelle für Ausländisches Bildungswesen (ZAB) est le point d'information sur la reconnaissance des diplômes en Allemagne.

- Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen
ENIC-NARIC Centre
Sekretariat der Kultusministerkonferenz
D - 53117 Bonn
Tél. : +49 228 501 352, -264
zab@kmk.org
www.kmk.org/zab

Pour plus d'informations, consulter la brochure « Équivalences des diplômes » du CRD EURES Lorraine, également téléchargeable dans la rubrique « Publications » de son site internet www.frontalierslorraine.eu

BOURSES D'ÉTUDES

L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) accorde des bourses d'études aux étudiants titulaires d'une licence et souhaitant poursuivre leurs études en Allemagne. Informations sur le site internet du DAAD : paris.daad.de/conditions_generales.html

Les demandes sont à déposer sur le site, en respectant les dates limites imposées. Les dossiers de candidature sont à envoyer ensuite par courrier, accompagnés des documents demandés.



FAIRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN BELGIQUE

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE

En Belgique les **universités** organisent, selon le principe de Bologne, des études supérieures de type long, structurées en trois cycles (bac, master et doctorat).

Le premier cycle d'études mène au grade de bachelier (180 ECTS). Le deuxième cycle d'études, dit « professionnalisant », mène aux grades académiques de master (60 ou 120 crédits), de master complémentaire (60 crédits au moins), de médecine (180 crédits au moins) et de médecine vétérinaire (180 crédits au moins). Le troisième cycle mène au doctorat. De nombreuses disciplines sont proposées (Lettres, Sciences, Langues...).

Il existe six universités en Fédération Wallonie-Bruxelles (Université catholique de Louvain, Université Saint-Louis - Bruxelles, Université de Namur, Université libre de Bruxelles, Université de Mons, Université de Liège).

Les **hautes écoles**, au nombre de 21, sont une particularité belge. Elles dispensent un enseignement dans huit secteurs (agronomie, paramédical, arts appliqués, économie, pédagogie, social, technique, traduction et interprétariat). À la différence des universités, elles organisent des études supérieures de **type court** (Bac) ou **long** (master). Les diplômes mènent souvent à l'exercice d'un métier spécifique.

Les écoles **supérieures des arts**, au nombre de 16, dispensent un enseignement dans le domaine artistique de type court ou long.



LES INSCRIPTIONS

► Consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur

Pour sélectionner un établissement d'enseignement supérieur, consultez l'annuaire des établissements sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles www.enseignement.be

La plateforme www.go4sup.be permet de localiser les établissements et les filières existant en Wallonie.

► Transmettre une candidature

> L'inscription en premier cycle

Chaque établissement en Belgique (université, haute école ou école supérieure) possède un service des admissions et des inscriptions. Il est conseillé de contacter directement ce service, afin de connaître exactement les documents à fournir dans votre dossier d'inscription. **En effet, les modalités diffèrent selon les établissements.**

Deux cas peuvent se présenter :

a) Vous n'avez pas à introduire de dossier d'inscription préalable

Dans certaines universités (exemple : Université de Liège), il n'est pas nécessaire, si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union européenne, d'introduire de dossier préalable d'admission pour vous inscrire en 1^{ère} année de bachelier ; **vous êtes admissible d'office.**

Toutefois, vous devez satisfaire aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir échoué deux fois, en Belgique ou à l'étranger, à une année d'études menant au même grade académique que celui pour lequel l'inscription est souhaitée.
- Opter pour une autre discipline en cas de troisième inscription.

Un nouvel échec entraîne l'exclusion à toute inscription, quelle que soit la discipline, pour une durée de cinq ans.

Pour effectuer votre inscription, il faut vous présenter personnellement au Service des inscriptions, en général la 1^{ère} quinzaine de juillet, puis de mi-août à fin septembre, muni des documents nécessaires (carte d'identité ou

passport, photocopie certifiée conforme du diplôme d'études secondaires, titre d'accès aux études universitaires et, si aucun diplôme n'a été délivré en langue française, l'attestation de réussite à un examen de langue française).

Les candidats d'un pays tiers doivent se présenter à un examen d'admission organisé par l'université.

b) Vous devez introduire un dossier d'inscription préalable

Dans certains établissements (exemple : Université catholique de Louvain), **une demande d'autorisation d'inscription** est à demander pour les titulaires d'un diplôme non belge (même si ceux-ci résident en Belgique) et pour les étudiants **non ressortissants de l'Union européenne** (même s'ils sont titulaires d'un diplôme belge).

Dans ce cas, une **demande d'admission en ligne** doit être effectuée sur le site de l'université (comprenant notamment un diplôme attestant de la connaissance du français, un curriculum vitae, les notes de la dernière année d'études secondaires). Un calendrier avec des dates limites de dépôt doit être respecté (30 avril de l'année en cours pour les étudiants hors Union européenne, 31 août pour les étudiants d'un pays de l'UE).

La demande est analysée (cette étape peut prendre plusieurs semaines). En cas de réponse positive, une **autorisation d'inscription** est délivrée. Un dossier est ensuite à envoyer à l'administration avec des documents à joindre.

Dans certaines universités, un bureau « **premier accueil international** » permet d'accueillir les étudiants.



> Les filières soumises à un examen d'admission

Dans certains domaines d'études, les étudiants étrangers doivent, à l'instar des étudiants belges, réussir un examen d'admission : école des arts, sciences de l'ingénieur.

> L'inscription aux études médicales et paramédicales

L'inscription au diplôme de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, médecine vétérinaire, logopédie, médecine ou sciences dentaires fait l'objet **d'une procédure particulière**.

Le décret pour non-résidents de 2007 fait en sorte d'éviter l'inscription massive d'étudiants étrangers au détriment des étudiants locaux. Ainsi, chaque établissement belge ne peut accueillir plus de **30 % d'étudiants non-résidents** (ne résidant pas en Belgique depuis trois ans minimum) dans les formations de type médical et paramédical. La sélection s'opère sur la base d'un tirage au sort.

Procédure d'inscription

Des formulaires spécifiques sont à remplir en ligne sur le site de chaque université par les étudiants non-résidents. Ceux-ci doivent se présenter personnellement auprès du service d'inscription de l'institution de leur choix **sur une plage de trois jours afin d'y déposer un dossier de demande d'inscription**. Les modalités pratiques et heures d'ouverture propres à chaque institution sont disponibles sur le site internet de chacune.

Si le quota maximal de demandes d'inscription est dépassé, les dossiers déposés durant ces 3 jours sont classés par ordre sur la base d'un tirage au sort effectué sous le contrôle d'un huissier de justice.

La publication des résultats du tirage au sort et de l'examen des dossiers se fait sur le site internet de chaque institution. L'étudiant dont le dossier est accepté doit confirmer son inscription en se présentant personnellement auprès de l'institution choisie.

La confirmation doit s'accompagner du paiement des droits d'inscription dus, conformément à la date limite d'inscription. **Les places des étudiants qui n'ont pas confirmé leur inscription sont réattribuées en fonction de l'ordre de classement**, ce dernier étant ajusté en fonction des désistements potentiels.

> L'inscription en deuxième cycle

Pour avoir accès au **deuxième cycle d'études (master)**, les candidats étrangers doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle (licence, obtenue en 3 années d'études) du même domaine.

Un jury de l'établissement décide du niveau d'admission sur base du dossier individuel, en fonction du nombre de crédits ECTS qu'il prend en compte pour les études antérieures.



Une expérience personnelle ou professionnelle valorisée par le jury d'admission (procédure d'évaluation spécifique) peut également donner accès aux études de deuxième cycle.

Vous devez prendre contact avec l'institution d'enseignement de votre choix pour connaître les modalités d'admission.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à une année d'études s'élèvent à environ 800 € (835 € à l'Université de Liège pour l'année académique 2014-2015). Les étudiants hors Union européenne sont tenus d'acquitter des droits complémentaires, variables en fonction de l'origine de l'étudiant et de son orientation d'étude (exemple : entre 1 923 € à 3 845 € à l'Université de Liège pour l'année académique 2014 - 2015).



LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Pour avoir accès au **premier cycle d'études (bac)**, vous devez être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires **reconnu équivalent** au Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) délivré en Wallonie-Bruxelles. Ce document est à joindre au dossier d'inscription, accompagné d'une photocopie conforme du diplôme d'études secondaires (baccalauréat) de votre pays.

- NARIC de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service des équivalences – DGEO
1, rue Adolphe Lavallée
B - 1080 Bruxelles
Tél. : +32 2 690 86 86
www.equivalences.fwb.be

Les étudiants titulaires d'un diplôme d'études secondaires supérieures étranger doivent donc introduire **une demande d'équivalence de leur diplôme ou certificat de fin d'études secondaires** auprès du **Service des Équivalences du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles** afin de pouvoir accéder aux programmes d'études de bachelier.



Les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur obtenu à l'étranger qui souhaitent poursuivre des études n'ont généralement pas besoin d'une décision d'équivalence de leur diplôme de la part du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour plus d'informations, consulter la brochure « Équivalences des diplômes » du CRD EURES Lorraine, également téléchargeable dans la rubrique « Publications » de son site internet www.frontalierslorraine.eu

BOURSES D'ÉTUDES

Consulter les sites des différents établissements universitaires.

> Bourses pour une inscription à un master

Chaque année, l'Université de Liège par exemple finance des bourses pour une vingtaine d'étudiants étrangers qui souhaitent s'inscrire à un master, sur base d'une recommandation d'un Professeur de l'Université.

> Bourses de séjour de recherche à l'Université de Liège pour des doctorants étrangers

L'Université de Liège finance des séjours de 3 à 6 mois pour des doctorants venus d'une institution étrangère en vue de réaliser un séjour de recherche à Liège.





FAIRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Le système d'enseignement supérieur en France se caractérise par la diversité de l'offre. Différents types d'établissements coexistent :

- Les **universités**, au nombre de 83, sont presque toutes publiques et dispensent des cours dans un grand nombre de disciplines : sciences humaines et sociales (psychologie, histoire, géographie, lettres et langues), sciences (physique, mathématiques, chimie, ingénierie, médecine), droit, management, sciences politiques. Le système des études supérieures est organisé autour du LMD (licence, master, doctorat).

- Les **Instituts Universitaires de Technologie (IUT)**, situés au sein des universités, offrent des formations dans le domaine technologique et délivrent un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en deux ans.

- Les **écoles** proposent essentiellement des enseignements de gestion (écoles de commerce), sciences et techniques (écoles d'ingénieur), communication ou paramédical. Elles délivrent en général des diplômes de 3 ans (licence) ou 5 ans (master), ou des diplômes assimilés à un niveau LMD. Elles sont publiques, ou privées et payantes avec des frais de scolarité compris entre 500 et 7 000 € par an.

Certaines écoles (de commerce notamment) proposent des bachelor avec des programmes internationaux en partenariat avec des universités d'autres pays. Les enseignements s'effectuent entièrement en anglais.

- Les **lycées** ont différentes fonctions :

→ ils proposent des Brevets de Technicien Supérieur (BTS) qui s'obtiennent en deux ans dans l'industrie, le tertiaire, santé-paramédical, arts appliqués.

→ ils abritent les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). La préparation, en deux ans, permet de se présenter aux concours d'entrée dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs.

→ ils proposent des préparations aux concours d'entrée pour les formations paramédicales (infirmier, diététicien, ergothérapeute...).





LES INSCRIPTIONS

► Consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur

Le site du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche contient une liste des établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des universités ou des écoles :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Consulter également le site de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), www.onisep.fr

► Transmettre une candidature

> L'inscription en premier cycle

Candidats ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen (EEE), d'Andorre ou de Suisse (vivant ou non en France)

Si vous souhaitez vous inscrire dans l'enseignement supérieur en France en 1^{ère} année, vous devez, l'année qui précède, vous inscrire au même titre que les étudiants français, sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale « Admission post-bac » (APB), www.admission-postbac.fr

La procédure est obligatoire pour l'inscription à la plupart des formations et obéit à un calendrier très précis : inscription à partir de fin janvier, constitution et envoi des dossiers de candidature, propositions d'admission de la part des établissements, inscriptions administratives auprès des établissements. Le site permet également de s'informer sur les formations existantes.

Pour les lycées ou écoles privés, l'inscription se fait directement auprès des établissements.

Attention :

Même si les inscriptions se font par le biais d'un site unique, les modalités de recrutement sont très différentes d'une formation à l'autre :

- Au niveau du bac, l'université n'est pas sélective, hormis l'organisation de tests de langue. Chaque étudiant peut s'inscrire dans une université.

- Pour les **formations sélectives**, il est conseillé de lire attentivement la rubrique « en savoir plus » du site « Admission-postbac ».

BTS, DUT : la réglementation peut dans certains cas limiter l'accès en formation en fonction de votre parcours scolaire antérieur.

Formations d'ingénieurs, écoles d'architecture, écoles de commerce, écoles supérieures d'art : même si elles s'effectuent par le biais du site « Admission-postbac », les conditions d'inscription varient selon **le type de baccalauréat et la nationalité**. Le recrutement peut s'effectuer sur dossier, ou par le biais d'un entretien ou une épreuve écrite.

Médecine : le PACES (Première Année Commune aux Études de Santé), à la faculté de médecine, est la filière générale pour entreprendre les études de médecine (ainsi que pharmacie, odontologie, sage-femme, kinésithérapie, ergothérapeute, psychomotricité, manipulateur d'électroradiologie). L'inscription s'effectue sur le site www.admission-postbac.fr

Pour être admis à poursuivre des études médicales au-delà de la 1^{ère} année, les candidats doivent être classés dans le numerus clausus (qui a lieu à la fin de la 1^{ère} année) correspondant à la filière choisie.

L'entrée dans de nombreuses écoles (secteur paramédical notamment) est soumise à l'obtention d'un concours d'entrée.

Candidats non ressortissants d'un pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE), d'Andorre ou de Suisse.

→ Vous résidez dans un pays où la procédure Centres pour les Études en France (CEF) existe.

La procédure CEF (Centre pour les Études en France)⁷

Pour un certain nombre de pays dans le monde (31), l'agence **Campus France** est l'intermédiaire pour les inscriptions dans l'enseignement supérieur. Le site internet de l'agence www.campusfrance.org permet aux étudiants étrangers de trouver des informations sur les études en France (formations, bourses, logements...) et de poser des questions via un espace personnel.

Les inscriptions

Pour les pays où la procédure CEF existe, l'inscription se fait obligatoirement par l'intermédiaire du site Campus France pour la plupart des formations (certaines ne sont pas concernées, l'inscription se fait directement auprès des établissements : consultez le site Campus France).

Formalités de demande d'admission préalable : remplir le dossier blanc

- Une demande d'admission préalable (DAP), nommée dossier blanc pour les candidats résidant à l'étranger, est à télécharger et à remplir sur le site de Campus France. Un certain nombre de documents accompagnés d'une traduction officielle en français doivent être transmis via le site. Consultez le site de Campus France pour les modalités et dates d'inscription.

- Lorsque l'attestation d'admission est obtenue, l'inscription administrative s'effectue à l'arrivée en France dans l'établissement d'enseignement.

→ Vous résidez dans un pays où la procédure CEF n'existe pas.

Les inscriptions

La demande d'admission préalable (DAP) doit être transmise au service diplomatique de votre lieu de résidence, accompagnée de documents avec la traduction officielle en français. Cette procédure particulière débute en janvier de chaque année et obéit à un calendrier très strict. Informations sur le site de Campus France.



⁷ Les **Centres pour les Études en France (CEF)**, guichets implantés à l'étranger pour l'accueil des étudiants ayant un projet d'études en France, ont été mis en place en 2005. En 2007, ils ont été renommés espaces Campus France.



> L'inscription en deuxième cycle

Candidats ressortissants de l'Union européenne

À partir du niveau bac +3, l'ensemble des inscriptions ne s'effectue plus par l'intermédiaire du site admission-postbac, mais sur dossier ou sur concours. Pour postuler à l'université de votre choix afin de poursuivre vos études, il vous faudra envoyer un dossier aux universités concernées. La plupart d'entre elles proposent une rubrique « Inscriptions » sur leur site internet, où il est possible de télécharger un formulaire à remplir qui indique les pièces à joindre au formulaire (résultats du bac, du diplôme post-bac, lettre de recommandation / de motivation, etc.).

Candidats non ressortissants de l'Union européenne

Si vous relevez d'un pays Campus France, l'inscription s'effectue en ligne sur l'espace Campus France de votre pays. Si vous ne relevez pas d'un pays Campus France, vous devez vous adresser directement à l'université concernée.

Ces formalités se font la plupart du temps du mois de janvier au mois d'avril.

TESTS DE LANGUES

Les candidats des pays tiers doivent passer un test linguistique de français. Consultez le site de Campus France pour voir la liste des tests de français pour étrangers.

À partir de la troisième année de licence, en master et en doctorat, chaque établissement est libre de déterminer le niveau requis en français. Vous devez donc vous renseigner auprès de l'établissement dans lequel vous déposez votre dossier pour connaître ses exigences.



LES FRAIS D'INSCRIPTION

Ils ne sont pas élevés pour les universités. Ils sont fixés par l'État et augmentent avec le niveau d'études. Pour l'année 2014-2015, ils s'élèvent à 184 € par an jusqu'au niveau licence, 256 € au niveau master, et 610 € par an pour un cursus d'ingénieur.

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Il n'existe pas d'équivalence officielle entre les diplômes étrangers et les diplômes français.

L'ENIC-NARIC France, en tant que centre d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes, est chargé de donner une lisibilité aux diplômes étrangers. Il établit des attestations de niveau atteint dans le système éducatif étranger par rapport au système français, mais ne délivre pas de document donnant des droits.

L'attestation est parfois demandée par les établissements d'enseignement supérieur.

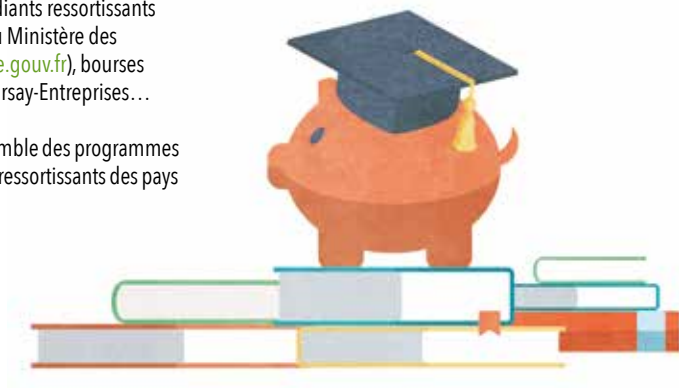
■ ENIC-NARIC France
CIEP
Département reconnaissance des diplômes
1, avenue Léon Journault
F - 92318 Sèvres Cedex
Tél : +33 1 70 19 30 31
Mail : enic-naric@ciep.fr
www.ciep.fr/enic-naricfr

Pour plus d'informations, consulter la brochure « Équivalences des diplômes » du CRD EURES Lorraine, également téléchargeable dans la rubrique « Publications » de son site internet www.frontalierslorraine.eu

LES BOURSES D'ÉTUDES

Des bourses sont réservées aux étudiants ressortissants de l'Union européenne : bourses du Ministère des Affaires Étrangères (www.diplomatie.gouv.fr), bourses d'excellence Eiffel, bourses Quai d'Orsay-Entreprises...

L'agence Campus France gère l'ensemble des programmes de bourses accordées aux étudiants ressortissants des pays tiers.





FAIRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES AU LUXEMBOURG

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU LUXEMBOURG

Bien qu'il n'existe qu'un seul établissement universitaire, l'offre de formation est assez développée au Luxembourg. L'**Université du Luxembourg** propose des formations en bachelor, master et doctorat, dans de nombreuses disciplines (sciences, technologie, communication, droit, économie et finances, lettres, sciences humaines, arts et sciences de l'éducation). Les bachelors sont académiques ou professionnels.

Par ailleurs, des **lycées techniques** permettent de préparer un BTS en deux ans, notamment :

- Commerce et gestion au Lycée Technique École de Commerce et Gestion (marketing, commerce international, comptabilité, secrétariat).
- Dessin d'animation, opérateur médias, génie technique au Lycée Technique des Arts et Métiers.
- Études de santé au Lycée Technique pour Professions de Santé.

Les **établissements privés** spécialisés proposent des formations en management, finance, communication, droit, pour des cursus allant du bac +2 au bac 5/6.

L'université américaine Sacred-Heart University propose des MBA⁸ en commerce. Les droits d'inscription y sont très élevés.



LES INSCRIPTIONS

► Trouver une formation

Consultez la liste des formations sur le site internet de l'Université du Luxembourg, www.fr.uni.lu

Consultez la liste des différents lycées sur le site administratif du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, www.guichet.public.lu

⁸ MBA : Master of Business Administration, diplôme international d'études supérieures en management.



► Transmettre une candidature

> Les inscriptions en premier cycle à l'Université du Luxembourg

Candidats ressortissants de l'Union européenne

Les étudiants ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays de l'UE peuvent s'inscrire à l'université.

L'inscription se fait en ligne pour le semestre suivant sur le site de l'université (entre janvier et avril pour le semestre d'hiver). Un certain nombre de documents sont à joindre pour constituer le dossier de candidature. Celui-ci doit être envoyé au **Service des Études et de la Vie Étudiante (SEVE)**.

■ Service des Études et de la Vie Étudiante
Campus Limpertberg
162a, avenue de la Faiencerie
L - 1511 Luxembourg
seve.infos@uni.lu

Ce bureau est chargé du suivi administratif des dossiers d'inscription (état d'avancement, procédures diverses, modifications, paiement, personnes relais...). Chaque candidat reçoit un courrier 4 à 6 semaines après le dépôt l'informant de la suite donnée à sa candidature.

Dans la plupart des filières, l'admission s'effectue sur dossier, le nombre de places étant limité. Si à la date de clôture des inscriptions, le nombre de candidatures dépasse une limite fixée (en général 180), une sélection est opérée par un jury de l'université. Il s'appuie sur une grille d'évaluation fondée sur les connaissances linguistiques, la motivation des candidats et le niveau des notes antérieures. Consulter le site de l'université pour les modes de sélection selon les matières.

Candidats non ressortissants de l'Union européenne

Pour postuler à l'Université du Luxembourg, les candidats non ressortissants de l'Union européenne sont soumis à des règles particulières. Les copies du diplôme et du relevé de notes à joindre au dossier doivent impérativement être **apostillées**⁹ ou doublement légalisées (tampons et signatures originaux-pas de photocopies). Ils permettent aux candidats de se présenter à un **examen d'admission organisé par l'université**.

→ Candidats résidant au Mexique / États-Unis / Canada.

Ces formalités ne sont pas requises, en revanche l'institution d'origine (lycée/université) doit envoyer à l'université une copie du diplôme du candidat et du relevé de notes dans une enveloppe scellée.

→ Candidats ressortissants de certains pays africains (Cameroun, Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal).

En plus de l'apostille ou de la double légalisation du diplôme et du relevé de notes, l'institution (lycée/université) où le candidat a obtenu son diplôme de base doit envoyer à l'université une copie de ce même diplôme ainsi que du relevé de notes dans une enveloppe scellée.

Ces documents sont indispensables pour se présenter à **l'examen d'admission qui comprend** :

- une épreuve des langues véhiculaires de la formation choisie,
- une épreuve de dissertation sur un sujet de culture générale dans l'une des langues véhiculaires de la formation choisie,
- une épreuve de mathématiques (niveau baccalauréat luxembourgeois).

⁹ L'apostille est un sceau spécial appliqué par une autorité (l'Ambassade) pour certifier la véracité du document officiel.



> Les inscriptions en deuxième cycle à l'université du Luxembourg

Les candidats en possession d'un bachelor (bac +3, soit 180 ECTS) peuvent s'inscrire dans un master. **La sélection se fait sur dossier.** Les candidatures doivent comporter une lettre de motivation, un CV, les copies des diplômes antérieurs ainsi que les notes obtenues, une certification attestant des compétences linguistiques, ainsi que des lettres de recommandation de personnes de référence.

Pour les candidats non ressortissants de l'Union européenne, la sélection se fait également sur la base du dossier d'inscription.

Consultez le site de l'université du Luxembourg pour tout renseignement complémentaire.

> Inscription dans un lycée technique

L'admission se fait sur dossier. L'établissement peut imposer une mise à niveau ou une épreuve d'admission. Prenez directement contact avec les établissements.

Au Lycée Technique des Professions de Santé, le nombre de places est limité par section (environ 15 places). Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le lycée technique procède à une sélection (classement des dossiers de candidature par une commission d'admission).

TESTS DE LANGUES

L'enseignement au Luxembourg se caractérise par son **multilinguisme**. Les formations de bachelor sont toutes dispensées en deux langues au moins, souvent en français et en anglais, ou français et allemand.

La plupart des masters sont proposés en langue anglaise, parfois en deux langues (anglais et français), ou trois (anglais, allemand, français).

Pour les candidats ressortissants de l'Union européenne, le niveau exigé en langues dépend du cursus choisi. Pour les matières littéraires, un niveau C1 peut être demandé, pour d'autres matières, un niveau B2 suffit. Pour plus d'informations sur le niveau en langues requis, consultez le site de l'Université du Luxembourg.

Le Lycée Technique des Professions de Santé demande que les candidats aient un minimum de **connaissances du luxembourgeois** en vue de la communication avec les patients.

Pour les candidats non ressortissants de l'Union européenne, l'examen d'entrée contient une épreuve dans les deux langues de la formation choisie.



LES FRAIS D'INSCRIPTION

À l'Université du Luxembourg, les frais d'inscription s'élèvent à 400 € par semestre pour les semestres 1 et 2 (sauf exception), 200 € par semestre pour les semestres 3 et 6. Ils s'élèvent à 100 € par semestre au Lycée Technique des Professions de Santé.

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Tout étudiant possédant un diplôme de fin d'études secondaires non luxembourgeois doit fournir dans son dossier d'inscription une équivalence de son diplôme de fin d'études secondaires.

Le diplôme de fin d'études secondaires est reconnu pour 50 pays en Europe (consulter la liste sur le site www.guichet.public.lu). La demande d'équivalence est à effectuer auprès du :

■ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle du Luxembourg
Service de la Reconnaissance des Diplômes
29, rue Aldringen
L - 2926 Luxembourg
Tél. : +352 2 478-5910
Fax : +352 2 478-5933
www.men.public.lu

Pour les étudiants ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires non reconnu par le Ministère, un examen d'entrée est organisé par les établissements (consultez le site de l'université, ou des lycées techniques).

Pour plus d'informations, consulter la brochure « Équivalences des diplômes » du CRD EURES Lorraine, également téléchargeable dans la rubrique « Publications » de son site internet www.frontalierslorraine.eu



LES BOURSES D'ÉTUDES

Les étudiants étrangers non-résidents ressortissants de l'Union européenne peuvent obtenir une bourse pour suivre des études supérieures au Luxembourg, à condition de remplir certaines conditions :

- être un travailleur luxembourgeois au moment de la demande,
- ou être enfant d'un travailleur employé pendant au moins cinq ans sur une période de référence de 7 ans au moment de la demande.

L'aide financière se compose d'un prêt, ainsi que d'une bourse déclinée en différentes catégories (bourse de base, bourse de mobilité, bourse sur critères sociaux et bourse familiale).

Informations auprès de : www.guichet.public.lu

Les demandes de bourses sont à déposer auprès du : Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES), www.cedies.public.lu



www.frontalierslorraine.eu
 Le site ressource du travail frontalier



CRD EURES / FRONTALIERS Lorraine
WTC - Tour B
2, rue Augustin Fresnel
F-57082 Metz Technopôle

Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91
Fax : +33(0)3 87 21 06 88
contact@frontalierslorraine.eu

www.frontalierslorraine.eu

*Avec le soutien financier de la Région Lorraine
et de la Commission européenne*



www.lorraine.eu



<https://ec.europa.eu/eures>